



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

télévision numérique terrestre

Question écrite n° 84900

Texte de la question

Alors que M. le Président de la République a récemment affirmé qu'aucun de nos concitoyens ne devait rester à l'écart du bénéfice du numérique M. Dino Cinieri demande à M. le ministre de la culture et de la communication quelles mesures il compte prendre afin de permettre le basculement de la télévision analogique à la télévision numérique et ainsi de déterminer les modalités et les échéances de ce basculement.

Texte de la réponse

Le ministre de la culture et de la communication est attaché à ce que la France entre rapidement et de plain-pied dans l'ère du numérique. La télévision numérique de terre (TNT) lancée le 31 mars 2005 poursuit son déploiement rapide et couvre désormais la moitié de la population française. Cette couverture sera étendue à plus de 58 % de la population, avant le 15 juin prochain par le démarrage de dix-neuf nouveaux sites, puis à 66 % au 15 octobre 2006. Déjà près de deux millions de foyers ont adopté la TNT, et les ventes d'adaptateurs numériques se poursuivent à un rythme soutenu. Il convient désormais de préparer le basculement vers le tout-numérique pour l'ensemble de la population. Lors de ses vœux aux forces vives le 5 janvier dernier, le Président de la République a fixé pour objectif le basculement, d'ici à cinq ans et de manière progressive, de la télévision analogique à la télévision numérique. Ainsi, conformément à la demande du Premier ministre du 8 février, le groupe de travail piloté conjointement par la direction du développement des médias et du Conseil supérieur de l'audiovisuel sur la couverture de la télévision numérique de terre (TNT) fera des recommandations avant fin mai, dans l'objectif de permettre à l'ensemble des français de bénéficier des chaînes de la TNT. Ces propositions porteront non seulement sur l'identification des moyens permettant de consolider et d'étendre le déploiement de la TNT au-delà de la couverture initialement prévue par le CSA, mais aussi sur les principales options d'un projet d'extinction de la diffusion de la télévision analogique en France dans un contexte européen, ainsi que sur les modalités d'organisation qu'il appelle pour fédérer l'ensemble des acteurs. Enfin, le ministre de la culture et de la communication proposera dès cette année les modifications du cadre législatif permettant, outre le lancement prochain de la télévision de demain (haute définition, télévision mobile), les dispositions permettant d'organiser l'extinction progressive de la diffusion de la télévision analogique en France.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84900

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 2006, page 1145

Réponse publiée le : 9 mai 2006, page 4933